

Nom commercial : RatStop DF Cereals 25

Version : 1 / CH

Date de révision: 08.08.2022

Numéro de la matière: R-299480

remplace la version : - / CH

Date d'impression 10.07.2023

## **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1. Identificateur de produit**

RatStop DF Cereals 25

#### **Numéro d'enregistrement**

UFI 17TX-2J3F-DT5T-YQA6

#### **Identification de substance / produit**

No.-PR 299480, 299481

Numéro DE-0019278-14

d'approbation:

Numéro CH-2018-0035

d'approbation:

### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

#### **Utilisation de la substance/préparation**

Rodenticide, utilisation commerciale

### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

#### **Adresse/fabricant**

Albert Kerbl GmbH

Felizenzell 9

84428 Buchbach

No. de téléphone +49 8086 933-100

No. Fax +49 8086 933-500

Service émetteur / Albert Kerbl GmbH Tel.: 0049-(0)8086-933-302  
téléphone

Adresse email de la sdb-team@kerbl.com

personne

responsable pour

cette FDS

### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Joint poison information center for the states of Mecklenburg-Western Pomerania, Saxony, Saxony-Anhalt and Thuringia c/o HELIOS Klinikum Erfurt Nordhäuser Strasse 74

Tel.: (03 61) 73 07 30 - Fax: (03 61) 7 30 73 17

E-Mail: ggiz@ggiz-erfurt.de - Internet: www.ggiz-erfurt.de

Tox Info Suisse : numéro d'urgence 24 heures sur 24 : 145

Adresse de contact nationale suisse:

IFR Associés, 4 Rue du Mont-Blanc, 1211 Genève 1, Switzerland; +41 22 789 71 10

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

#### **Classification (règlement (CE) no 1272/2008)**

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

STOT RE 2

H373

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

Nom commercial : RatStop DF Cereals 25

Version : 1 / CH

Date de révision: 08.08.2022

Numéro de la matière: R-299480

remplace la version : - / CH

Date d'impression 10.07.2023

## 2.2. Éléments d'étiquetage

### Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

#### Pictogrammes de danger



#### Mention d'avertissement

Attention

#### Mentions de danger

H373

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### Conseils de prudence

P260

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

P314

Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.

P501.1

Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération industrielle.

#### composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient

difénacoum (ISO)

## 2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux

##### difénacoum (ISO)

No. CAS

56073-07-5

No. EINECS

259-978-4

Concentration

&gt;= 0,002

&lt;

0,003

%

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 1

H300

Acute Tox. 1

H310

Acute Tox. 1

H330

Repr. 1B

H360D

STOT RE 1

H372

Aquatic Acute 1

H400

Aquatic Chronic 1

H410

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Repr. 1B

H360D

&gt;= 0,003

STOT RE 1

H372

STOT RE 1

H372

&gt;= 0,02

STOT RE 2

H373

&gt;= 0,002 &lt; 0,02

Aquatic Acute 1

M = 10

Aquatic Chronic

M = 10

1

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Nom commercial : RatStop DF Cereals 25

Version : 1 / CH

Date de révision: 08.08.2022

Numéro de la matière: R-299480

remplace la version : - / CH

Date d'impression 10.07.2023

**Indications générales**

En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

**En cas d'inhalation**

Assurer un apport d'air frais. Dégager les voies respiratoires.

**En cas de contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup de l'eau et du savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin. Consultez un médecin si vous vous sentez mal.

**En cas de contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

**En cas d'ingestion**

Appeler aussitôt un médecin et lui montrer la fiche de données de sécurité. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. En cas d'ingestion par un animal domestique, consulter un vétérinaire.

**Protéger les secouristes**

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Ce produit contient une substance anticoagulante, En cas d'ingestion, les symptômes suivants peuvent apparaître, même tardivement: Saignements de nez et de gencives. Dans les cas graves, il peut y avoir des ecchymoses (hématomes) et du sang dans les selles ou l'urine.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires****Avis aux médecins / Traitement**

Antidote : vitamine K1.

**Avis aux médecins / Risques**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Eau pulvérisée, Brouillard d'eau, Mousse, Poudre ABC, Poudre BC, Dioxyde de carbone

**Moyens d'extinction non-appropriés**

Jet d'eau

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

**5.3. Conseils aux pompiers****Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié. Porter un vêtement complet de protection.

**Autres données**

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Observer les recommandations transmises par le fabricant.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

Nom commercial : RatStop DF Cereals 25

Version : 1 / CH

Date de révision: 08.08.2022

Numéro de la matière: R-299480

remplace la version : - / CH

Date d'impression 10.07.2023

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Rabattre la poussière par pulvérisation d'eau. Retenir les eaux de lavage souillées et les traiter avant rejet. En cas de dégagement gazeux ou de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Eviter le dégagement de poussières. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et des tensio-actifs en observant les réglementations en vigueur. Les récipients remplis avec le produit absorbé doivent être suffisamment étiquetés. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Dépoter uniquement sur des aires équipées d'un dispositif d'aspiration. En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Eviter la formation et le dépôt de poussières. Les dépôts de poussières que l'on ne peut éviter doivent être collectés. Conserver le récipient bien fermé. Ne pas inhaler la poussière du produit.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Stabilité au stockage

durée de stockage jusqu'à 24 mois

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Aire de stockage dotée d'une bonne aération.

#### Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

#### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Maintenir sous clef ou permettre l'accès uniquement aux experts ou à leurs mandataires.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Autres données

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Tenir une douche de secours à disposition. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Ne pas inhaler les poussières/les fumées/les aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Il est interdit de conserver des produits alimentaires sur le lieu de travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

#### Protection respiratoire - Note

Nom commercial : RatStop DF Cereals 25

Version : 1 / CH

Date de révision: 08.08.2022

Numéro de la matière: R-299480

remplace la version : - / CH

Date d'impression 10.07.2023

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Masque anti-poussières

### Protection des mains

Use chemical-resistant gloves! Suitable for short-term use: 1,4mm Latex or 0,85mm Nitrile (Recommended: Kerbl Fletex (Latex), or Kerbl Chemex (Nitrile))

La protection des mains doit se conformer EN 374.

### Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

### Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État de la matière</b>	solide
<b>Couleur</b>	rouge
<b>Point de fusion</b>	
Remarque	non déterminé

<b>Point de congélation</b>	
Remarque	non déterminé

### **Boiling point or initial boiling point and boiling range**

Remarque	non déterminé
----------	---------------

### **Flammability**

non déterminé

### **Upper and lower explosive limits**

Remarque	non déterminé
----------	---------------

### **Point d'éclair**

Remarque	Non applicable
----------	----------------

### **Température d'inflammabilité**

Remarque	non déterminé
----------	---------------

### **température de décomposition**

Remarque	non déterminé
----------	---------------

### **valeur pH**

Valeur	6,4
--------	-----

### **Viscosité**

Remarque	non déterminé
----------	---------------

### **solubilité(s)**

Remarque	partiellement soluble
----------	-----------------------

### **Partition coefficient n-octanol/water (log value)**

Remarque	non déterminé
----------	---------------

### **Pression de vapeur**

Remarque	Non applicable
----------	----------------

### **Density and/or relative density**

Remarque	Non applicable
----------	----------------

### **Relative vapour density**

Remarque	non déterminé
----------	---------------

### **9.2. Autres informations**

Nom commercial : RatStop DF Cereals 25

Version : 1 / CH

Date de révision: 08.08.2022

Numéro de la matière: R-299480

remplace la version : - / CH

Date d'impression 10.07.2023

**La limite de l'odeur**

Remarque non déterminé

**Le coefficient de l'évaporation**

Remarque non déterminé

**Hydrosolubilité**

Remarque non déterminé

**propriétés explosives**

évaluation non déterminé

**Propriétés comburantes**

Remarque non déterminé

**Autres données**

Aucun(e) n'est connu(e).

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réaction dangereuse connue.

**10.4. Conditions à éviter**

Protéger de la chaleur et du froid extrêmes.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucuns connus.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Des produits de décomposition dangereux ne doivent pas se former dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Information on hazard classes as defined in Regulation (EC) No 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale**

Espèces	rat		
DL50	>	2000	mg/kg

**Toxicité aiguë par voie orale (Composants)****difénacoum (ISO)**

Espèces	rat		
DL50	<=	5	mg/kg

**Toxicité aiguë par pénétration cutanée**

Espèces	rat		
DL50	>	2000	mg/kg

**Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)****difénacoum (ISO)**

Espèces	rat		
DL50	<=	50	mg/kg

**Toxicité aiguë par inhalation**

Nom commercial : RatStop DF Cereals 25

Version : 1 / CH

Date de révision: 08.08.2022

Numéro de la matière: R-299480

remplace la version : - / CH

Date d'impression 10.07.2023

Remarque non déterminé

**Toxicité aiguë par inhalation (Composants)****difénacoum (ISO)**

Espèces	rat				
CL 50		0,01627	à	0,02074	mg/l
Durée d'exposition		4	h		

**Corrosion/irritation cutanée**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**sensibilisation**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)****exposition répétée**évaluation Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée  
Voie d'exposition orale  
organes : Sang**toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)****difénacoum (ISO)**

Remarque May cause damage to organs (blood) through prolonged or repeated exposure (oral).

**11.2 Information on other hazards****Endocrine disrupting properties with respect to humans**

The product does not contain a substance that has endocrine disrupting properties with respect to humans.

**Autres données**

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Nom commercial : RatStop DF Cereals 25

Version : 1 / CH

Date de révision: 08.08.2022

Numéro de la matière: R-299480

remplace la version : - / CH

Date d'impression 10.07.2023

### Indications générales

Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets adverses à long terme dans l'environnement.

### Toxicité pour les poissons (Composants)

#### difénacoum (ISO)

Espèces	truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	
CL 50	0,042	mg/l

### Toxicité pour les daphnies (Composants)

#### difénacoum (ISO)

Espèces	Daphnia magna	
CE50	0,25	mg/l

### Toxicité pour les algues (Composants)

#### difénacoum (ISO)

Espèces	Algues	
ErC50	0,04	mg/l

## 12.2. Persistance et dégradabilité

### Indications générales

non déterminé

### Biodégradabilité

Remarque Not easily biodegradable.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### Indications générales

non déterminé

### Partition coefficient n-octanol/water (log value)

Remarque non déterminé

## 12.4. Mobilité dans le sol

### Indications générales

non déterminé

### Mobilité dans le sol

Modérément mobile dans les sols

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Indications générales

non déterminé

## 12.6 Endocrine disrupting properties

### Endocrine disrupting properties with respect to the environment

The product does not contain a substance that has endocrine disrupting properties with respect to non-target organisms.

## 12.7. Other adverse effects

### Indications générales

non déterminé

### Information supplémentaire sur l'écologie

Pour la protection des oiseaux / mammifères sauvages, le produit répandu doit être éliminé.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Nom commercial : RatStop DF Cereals 25

Version : 1 / CH

Date de révision: 08.08.2022

Numéro de la matière: R-299480

remplace la version : - / CH

Date d'impression 10.07.2023

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Déchets de résidus

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

#### Emballages contaminés

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.-	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.-	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.-
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-
14.5. Dangers pour l'environnement	-	no	-

### Information pour tous les modes de transport

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
aucun

### Autres informations

14.7 Maritime transport in bulk according to IMO instruments  
Not relevant

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Autres réglementations

Règlement (UE) n° 528/2012 (Produits biocides)

Type de produit (biocide) : 14 - Rodenticides

Difenacoum

à respecter : DGUV Information 212-007 (Gants de protection contre les produits chimiques)

Observe EMKG protection guidelines BP 1141 and BP 2141 for rodenticides.

à considérer : TRGS 401

à considérer : TRGS 523

à prendre en compte : Directive 2000/54/CE (protection des travailleurs contre les agents biologiques)

à prendre en compte : Fiche d'information sur la maladie professionnelle n° 3102

Nom commercial : RatStop DF Cereals 25

Version : 1 / CH

Date de révision: 08.08.2022

Numéro de la matière: R-299480

remplace la version : - / CH

Date d'impression 10.07.2023

à prendre en compte : Plan de protection de la peau BGW06-13-150

Les mesures de protection techniques et organisationnelles doivent être privilégiées (les équipements de protection individuelle ne doivent pas être une mesure permanente).

To be noted:

TRBA 230

TRBA 500

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### **mentions de danger H-de la rubrique 3**

H300	Mortel en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H330	Mortel par inhalation.
H360D	Peut nuire au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### **catégories de danger CLP de la rubrique 3**

Acute Tox. 1	Toxicité aiguë, Catégorie 1
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Repr. 1B	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée STOT rép., Catégorie 1

### **Informations complémentaires**

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Comme nous n'avons aucune information sur les conditions de travail de l'utilisateur, les informations fournies sur ces données de sécurité sont conformes avec l'état de nos connaissances et les réglementations nationales et communautaires.

Sans instructions de manipulation écrites au préalable, le mélange peut être utilisé uniquement pour les utilisations précisées dans la section 1.

L'utilisateur est responsable de s'assurer que toutes les mesures nécessaires sont prises pour se conformer aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie de ses propriétés.